La région Picardie et l'emploi, un enjeu crucial

Jean Charles Dubart

Le comité régional de Picardie du PCF a organisé une réunion de travail centrée sur l'emploi et la formation le samedi 15 octobre à Creil, avec la participation de Alain Morin Rédacteur en chef d'*Economie et Politique*; près de 40 élus régionaux, conseillers généraux, conseillers municipaux, responsables syndicaux et responsables fédéraux et locaux du PCF de l'Aisne, la Somme et l'Oise, militants représentatifs de l'ensemble des couches de la population picarde, ont répondu à cette invitation.

En apparence l'évolution «mensuelle» du «marché du travail» connaît une pose, en Picardie comme en France mais tous les sondages montrent que ce sujet est aujourd'hui la préoccupation principale des Picards ; en évolution annuelle, la Picardie connaît malgré tout un accroissement de la demande d'emploi de 3,1% tandis qu'au niveau national, elle diminue de 0,8%. D'autant plus que la notion de demandeurs d'emploi de catégorie 1 est tout à fait réductrice ; au niveau national 40% de demandeurs d'emploi n'ont plus de couverture sociale ; l'ensemble des chômeurs et des précaires représentent plus de 7 millions de personnes pour un chiffre de demandeurs d'emplois de catégorie de 1 de 2,4 millions ! Au-delà de l'inefficacité apparente des mesures Villepin (apparentes parce que leur inefficacité sert en fait les objectifs de la politique de la droite....), il y a une perversité qui permet toute une série de manoeuvres. En premier lieu, en programmant une exonération totale des cotisations sociales patronales sur les salaires des smicards pour 2007, on incite le patronat à tirer tous les salaires vers le SMIC avec en prime la déstabilisation du financement de la sécurité sociale et le chantage sur l'ensemble des salariés. Du coup, la France devient un pays de bas salaires. La baisse des coûts salariaux est systématique, au nom de la compétitivité, au lieu de développer les capacités humaines, la recherche, la formation, la qualification et de la coopération pour partager un certain nombre de coûts autres que salariaux. Cette politique a violement fait reculer la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises et monter celle des profits. Elle a abouti à une insécurité sociale générale, depuis le chômeur ou l'ouvrier non qualifié jusqu'à l'ingénieur, le cadre ou maintenant le salarié de la fonction publique. Il ne faut pas chercher ailleurs ce que des commentateurs appelle la morosité des français ! C'est cela qu'il faut remettre en cause radicalement en s'appuyant sur des interventions publiques à partir des collectivités, notamment celles dirigées par la gauche, pour responsabiliser les entreprises socialement et territorialement et pour modifier les rapports entre les banques et les entreprises. Aujourd'hui, on cherche à faire monter un patriotisme régional autour des pôles de compétitivité ou dans le cadre des discussions sur les SRDE. Il s'agit de faire monter un large consensus autour des thèmes comme ceux de l'attractivité des territoires, visant à attirer chez soi les capitaux disponibles sur les marchés financiers, poussant ainsi à la mise en concurrence des territoires, des régions, pour la guerre économique. Ce vocabulaire n'est pas innocent et des camarades insistent sur l'idée que l'économie doit d'abord répondre aux besoins des hommes et favoriser leur épanouissement.

Les Schémas régionaux de développement économique (SRDE)

Le schéma régional de développement économique, censé faire l'objet d'un débat démocratique, est un document visant à structurer le développement économique du territoire dans le cadre de la décentralisation. Cependant à travers la volonté de faire un « diagnostic partagé » et à partir de là proposer des solutions qui soient elles aussi partagées, on sent poindre des objectifs fortement intégrateurs autour de solutions conformes aux volonté du patronat afin d'attirer les capitaux internationaux en leur faisant de nouveaux cadeaux, et au nom de l'emploi de développer des aides financières aux entreprises et une fiscalité favorable à leurs profits.

Si la région Picardie semble en retard, les documents dont nous disposons semblent confirmer ces orientations. Les discussions à venir feront apparaître un quadruple enjeu :

- Le débat sur le SRDE sera-t-il l'apprentissage d'une élaboration démocratique, maîtrisée par les citoyens et les travailleurs disposant des moyens d'analyse et d'intervention dans les institutions ?
- Le SRDE préparera-t-il un avenir des territoires fondé sur une sécurisation et une promotion de l'emploi et de la formation, en mobilisant tout autrement les moyens financiers disponibles ?
- Plus précisément, est ce que l'on va responsabiliser les entreprises sur l'emploi et la formation, chercher à modifier les rapports entre les banques et les entreprises pour l'emploi et de la formation des populations ou bien va-t-on continuer à distribuer des cadeaux aux entreprises sans contrepartie pour l'emploi avec seulement des souhaits d'éventuelles retombées sociales ?
- Va-t-on construire les outils financiers, comme un Fonds régional pour l'emploi et la formation, afin que les objectifs sociaux annoncés se concrétisent dans la réalité ?

Se saisir de ces enjeux pour empêcher ces tentatives d'intégration et de collaboration aux objectifs du capital, c'est la responsabilité qui incombe au parti et à ses élus tout comme aux militants syndicaux également confrontés à ces questions.

Comment construire un Fonds régional pour l'emploi et la formation en Picardie à partir des dispositifs existants en les transformant.

Pour atténuer les conséquences sociales de la gestion des entreprises et leurs décisions contre l'emploi et les territoires, une batterie de dispositifs d'aides directes ou indirectes aux entreprises et aux populations touchées a été mis en

place, y compris par la majorité précédente. Ces dispositifs disposent de 19 millions d'euros environ. Si certains visent à favoriser des embauches, nombre d'entre eux (avances à l'artisanat, capital risque, aide à l'investissement, aide à l'immobilier d'entreprise,...) hérités du passé partent du principe que l'aide financière de l'entreprise devrait favoriser des créations d'emplois, mais sans les rendre obligatoires. A noter le dispositif de «Fonds régional d'initiative locale pour l'emploi» visant l'accompagnement des initiatives originales pour l'emploi, notamment pour la création de nouvelles activités et de nouveaux services d'appui aux besoins de proximité. Ce dernier dispositif pourrait-il amorcer un fonds régional de type nouveau responsabilisant les entreprises et les banques ? Pour cela, il faudrait fortement réévaluer son financement et sa conception même.

I. L'objectif et les moyens d'actions :

L'objectif, c'est l'emploi, sa création et son maintien en liaison avec la formation pour l'emploi. Les moyens d'actions, c'est de parvenir à changer les relations entre les banques et les entreprises à partir de la mobilisation d'un crédit à moyen et long terme en incitant à l'emploi et à la prise en charge de tout ou partie des intérêts par des fonds publics des investissements matériels et de recherche avec des taux d'intérêt d'autant plus abaissés pour l'entreprise que sont programmés de l'emploi efficace et de la formation pour un meilleur emploi. Mais pour faire avancer une telle responsabilisation des entreprises et des banques il faut des droits nouveaux pour les travailleurs. Comment cela se passe sur un projet : soit les fonds publics sont directement mobilisés (à l'euro près) pour financer l'emploi (par exemple 3 000 € par emploi), soit cette somme est mobilisée pour abonder les intérêts d'un emprunt auprès d'une banque partenaire du Fonds (par exemple 3 000 € pour ramener de 5 à 0% les intérêts d'un emprunt de 60 000 €) à travers l'engagement de trois emplois à 1 000 € par emplois. Cette bataille ouvre une porte pour la conquête de pouvoirs d'intervention sur les masses financières autrement plus considérables. Elle concerne aussi l'enjeu politique du contrôle de l'ensemble des fonds publics versés directement ou non aux entreprises. À partir de la situation picarde, un Fonds régional pour l'emploi et la formation pourrait rendre beaucoup plus efficace certains dispositifs existants. Ce projet peut viser :

- d'une part, un développement de l'activité de l'entreprise, avec des investissements matériels et éventuellement d'application de recherche,
- d'autre part, des créations et transformations d'emplois correspondantes en contre partie : pour embaucher des chômeurs dans la localité ou dans la région, avec éventuellement des formations ; pour transformer en CDI des emplois existants précaires dans l'entreprise, CDD, intérim, temps partiel ; pour des formations en cours d'emplois, etc. Le Fonds régional, en fonction de l'importance des créations et transformations d'emplois et selon le barème qu'il aura adopté, se prononcera sur le projet et l'octroi de fonds, sur le montant des crédits bonifiés, sur leur garantie, sur la durée et sur les taux de prise en charge, totale ou partielle, des intérêts par lui.

Prenons deux cas concrets en Picardie :

Celui de Goosens - 4P emballages

98 emplois sont menacés en raison des pressions de la grande distribution et de Nestlé sur ses prix de vente, une mise en concurrence internationale, des aides publiques alléchantes à l'étranger. Si le conseil régional et le conseil général où les deux conjointement étaient saisis et versaient, pour le maintien de 100% des emplois, une contribution mutualisée de l'ordre de 1 000 € par emploi sauvegardé après évidemment une expertise pour voir si les difficultés de l'entreprise sont réelles. Cela permettrait de dégager les moyens d'une bonification de 98 000 € et de baisser ainsi de 5% les taux d'intérêt d'un crédit d'investissement de près de 2 millions d'euros conditionné au maintien de l'emploi. Ainsi, un montant de crédits bien plus important que la vente des murs de l'entreprise avec une dépense publique bien moindre serait disponible pour la sauvegarde des emplois. Pour inciter à une préservation d'un maximum d'emplois les bonifications seraient modulées, c'est-à-dire dans ce cas elles seraient abaissées si la totalité des emplois n'est pas maintenue. Leur forte dégressivité serait incitative au maintien de l'effectif. Par exemple elle pourrait se limiter en cas de préservation de la moitié seulement des 98 emplois à une réduction de 1% des taux d'intérêt au lieu de 5%. Il est à noter que, contrairement au dispositif De Robien qui finançait des exonérations de cotisations sociales patronales sur les emplois préservés encourageant les entreprises à « gonfler» leur soit disant sureffectif, ce dispositif responsabilise l'entreprises qui devra prélever sur ses profits pour rembourser son emprunt et par ailleurs favorise la demande d'investissement pour d'autres secteurs de l'industrie et contribue ainsi à une relance globale.

Deuxième cas : la filière agro alimentaire.

Comme institution, Le Fonds régional présidé par le président du conseil régional ou son représentant serait un atout pour constituer un tel pôle qui pourrait associer au delà du crédit agricole des banques mutualistes, les caisses d'épargne,... Il pourrait le favoriser dès le niveau régional sans attendre sa réalisation au niveau national. La prise en charge publique d'une partie des intérêts en fonction des efforts sur l'emploi et sur la formation, sécuriserait les projets. Cette sécurisation pourrait être renforcée par un dispositif de fonds de garantie des crédits qui est une sorte de mutualisation des risques crédit. Le fonds existe déjà dans la région, mais il est réservé aux seules très petites entreprises. Il pourrait être élargi. Pour que de tels projets puissent avancer, il est donc nécessaire que les pouvoirs des populations et des salariés sur l'argent soient fortement renforcés. Il ne s'agit pas de dériver vers un Fonds pour la création d'entreprise et des dotations en capital. C'est pourquoi, leur poids doit être prépondérant dans le conseil d'administration du FREF qui serait chargé d'étudier les projets et de décider les niveaux et les conditions de bonification des crédits. L'extension de ce dispositif dans les régions permettrait de soustraire progressivement le monopole de l'utilisation du crédit pour les opérations financières au service des marchés financiers.

Il ferait monter une triple exigence :

- la constitution d'un pôle financier national public à partir des banques publiques ou mutualisées existantes capable d'entraîner les banques commerciales dans de tels montages financiers.
- le basculement progressif des fonds consacrés aux exonérations de cotisations sociales patronales (22 milliards d'euro en France et environ 500 millions d'euro pour la Picardie) - permettant ainsi de casser le mécanisme incitant à la baisse des salaires.
- une pression sur la Banque centrale européenne pour rentrer dans ce jeu en "refinançant" à taux abaissé les crédits des banques finançant ce type de projet d'investissement favorisant l'emploi et de la formation.

A l'issue d'une réunion où la discussion fut particulièrement riche l'engagement fut pris de lui donner des **prolongements publics**, seuls capables de mettre ce sujet à l'ordre du jour du débat politique citoyen, se retrouver très vite pour aborder un autre sujet d'importance pour la Picardie, **la mise en oeuvre, avec la région Champagne Ardennes, du pôle de compétitivité industrie et agro-ressources.** ■